

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNÉE



CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Adoptée en Assemblée Générale du 23 novembre 2024

Prise en application des dispositions du Code du Sport et du Code rural et de la Pêche Maritime

Préambule

Cette charte vise à promouvoir l'éthique, le respect de l'environnement, la sécurité et l'esprit sportif au sein de la Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée (FFPSA), en alignement avec les valeurs du sport français, l'article L131-15-1 du Code du sport, et le Code moral de la pêche sous-marine. La mer, étant notre environnement et notre source d'inspiration, elle impose aux pêcheurs sportifs des devoirs envers elle-même et ses habitants.

Préambule	2
Chapitre 1 : Principes Fondamentaux	3
Respect de l'Environnement Marin	3
Valeurs de Respect, d'Intégrité et de Loyauté	3
Sécurité et Responsabilité	3
Chapitre 2 : Engagements des Membres de la FFPSA	3
Les Praticquants	3
Les Entraîneurs et Éducateurs	3
Les Juges, Arbitres et Officiels	3
Les Dirigeants et Cadres	4
Chapitre 3 : Principes d'Éthique et de Déontologie	4
Égalité et Inclusion	4
Esprit de Fair-Play	4
Refus du Dopage et de la Tricherie	4
Chapitre 4 : Protection de l'Environnement Marin	4
Engagement pour un Sport Durable	4
Limitation de l'Impact Environnemental	4
Signalement des Atteintes à l'Environnement	4
Chapitre 5 : Prévention et Sanctions	5
Infractions aux Règles Éthiques	5
Comité d'Éthique et de Déontologie	5
Chapitre 6 : Engagement Personnel des Membres	5

Chapitre 1 : Principes Fondamentaux

Respect de l'Environnement Marin

La mer est un écosystème à préserver. Chaque licencié s'engage à protéger les habitats marins et les espèces qu'il côtoie.

La pêche en apnée, bien qu' ancestrale, doit rester durable et limitée aux besoins essentiels, sans jamais porter atteinte à la biodiversité

Valeurs de Respect, d'Intégrité et de Loyauté

Le sport sous-marin est une école de vie qui enseigne la modestie, le respect des adversaires, et l'esprit de solidarité.

Le licencié de la FFPSA agit avec intégrité, bannit toute tricherie, et respecte scrupuleusement les règles établies, tant dans la compétition que dans les pratiques de loisir

Sécurité et Responsabilité

La sécurité est primordiale dans la pratique de la pêche en apnée. Chaque pratiquant doit suivre les règles de sécurité, tant pour lui-même que pour ses coéquipiers et concurrents

Chapitre 2 : Engagements des Membres de la FFPSA

Les Praticants

Chaque pêcheur s'engage à ne capturer que les prises nécessaires, dans le respect des quotas et des périodes autorisées, afin de préserver les ressources halieutiques.

Il est également le témoin de la santé des mers et doit signaler toute atteinte observée à l'environnement marin, contribuant ainsi à sa préservation

Les Entraîneurs et Educateurs

Les entraîneurs sont des modèles pour les pratiquants et transmettent les valeurs d'éthique et de respect du milieu marin.

Ils s'engagent à former les jeunes aux techniques et à la sécurité, tout en instaurant un respect profond des écosystèmes et de l'esprit sportif

Les Juges, Arbitres et Officiels

Ils veillent à l'application des règles de compétition et à l'intégrité des épreuves. Leur impartialité est essentielle pour garantir l'équité des compétitions.

Ils encouragent les comportements respectueux et agissent contre toute forme de tricherie ou de violence

Les Dirigeants et Cadres

Les dirigeants de la FFPSA sont les garants des valeurs éthiques et de déontologie de la Fédération. Ils s'assurent que chaque acteur respecte les engagements énoncés dans cette charte et prennent des mesures pour promouvoir un sport inclusif et accessible à tous.

Chapitre 3 : Principes d'Éthique et de Déontologie

Égalité et Inclusion

La FFPSA s'engage à offrir un accès égal aux activités de pêche sportive en apnée, sans discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine, ou le handicap. Chaque membre est encouragé à respecter et à promouvoir la diversité.

Esprit de Fair-Play

Le fair-play est au cœur de la pêche sportive en apnée. Chaque participant reconnaît le mérite de son adversaire et accepte les résultats avec respect et humilité.

Refus du Dopage et de la Tricherie

La FFPSA adopte une politique de tolérance zéro envers le dopage et toute forme de tricherie. Ces pratiques vont à l'encontre des valeurs du sport et de la pêche sportive en apnée, qui prône l'effort authentique et la performance naturelle.

Chapitre 4 : Protection de l'Environnement Marin

Engagement pour un Sport Durable

La pêche sportive en apnée doit rester en harmonie avec la nature. Les licenciés respectent les règles de pêche durable et contribuent à la sensibilisation sur la protection des milieux marins.

Limitation de l'Impact Environnemental

Lors des compétitions et des sorties en mer, chaque membre s'engage à minimiser son impact écologique en suivant les bonnes pratiques (gestion des déchets, respect des habitats).

Signalement des Atteintes à l'Environnement

Les licenciés de la FFPSA sont encouragés à signaler toute forme de pollution ou de dégradation de l'environnement marin observée lors de leurs activités.

Chapitre 5 : Prévention et Sanctions

Infractions aux Règles Éthiques

Les manquements à cette charte feront l'objet de mesures disciplinaires appropriées, allant de l'avertissement à la suspension ou la radiation, selon la gravité des faits.

Comité d'Éthique et de Déontologie

La FFPSA met en place un comité d'éthique indépendant chargé de veiller au respect de cette charte, d'étudier les infractions et de proposer les sanctions nécessaires en cas de non-respect.

Chapitre 6 : Engagement Personnel des Membres

Chaque membre de la FFPSA, en adhérant à cette charte, s'engage solennellement à respecter et à promouvoir ses principes, contribuant ainsi à un environnement sportif sain, respectueux et inclusif. Cette charte est un document vivant, évoluant en fonction des besoins de la Fédération et de la société pour préserver les valeurs de la pêche sportive en apnée.

Fait à PAU, le 23 novembre 2024

Le Président

Eric Gérault



Le Secrétaire Général

Brieuc Le Roch

